

969^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 décembre 2024 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-12-10-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :

1. Demande de contribution financière – Club de ski de fond Nordic inc. – Aide au maintien des activités du club de ski de fond – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 967^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le procès-verbal de la 967^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 968^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le procès-verbal de la 968^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de novembre 2024, qui s'élèvent à 169 639,08 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 novembre 2024, qui s'élèvent à 398 327,20 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de novembre 2024, qui s'élèvent à 162 124,41 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-05

**RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2024 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 – AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024, un règlement pour l'adoption des taux de taxes pour l'année 2025.

Le règlement portera sur les taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, d'aqueduc, d'égouts, d'enlèvement, de transport et de disposition des déchets et pour le service de collecte sélective. Il comprendra aussi les tarifs pour la location de terrains, les modalités de paiement des taxes et compensations, de même que les taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages de taxes, de compensations municipales ou de tout compte divers.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2024-12-10-06

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2024 DÉTERMINANT LES TAUX
DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), madame le conseiller Réal Dubé dépose le projet de règlement numéro 399-2024 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2025.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

2024-12-10-07

**SERVICE DES LOISIRS
POSTE DE PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE
EMBAUCHE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Moquin, coordonnateur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'EMBAUCHER monsieur Malik Haché au poste de préposé à la bibliothèque, et ce, à compter du 9 décembre 2024;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-08
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D’AUTORISER l’embauche de monsieur Michel Lavigne à titre de pompier volontaire;
- QUE cette embauche soit effective en date du 9 décembre 2024;
- QUE cette embauche soit assujettie à une période d’essai de douze (12) mois, tel que recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 4 décembre 2024;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2024-12-10-09
SERVICE DES INCENDIES
NOMINATION DE POMPIERS VOLONTAIRES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE pour pallier le manque flagrant d’officier dû au travail à l’extérieur de certains officiers de la brigade, il y a lieu de créer deux (2) nouveaux postes au sein du Service des incendies.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D’AUTORISER la création de deux (2) nouveaux postes au sein du Service des incendies, soit le poste de Capitaine aux opérations (incendies) et le poste de Capitaine aux opérations (SUMI);
- D’AUTORISER les nominations au sein de la brigade de pompiers volontaires, tel que recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, soit :

Grade de Capitaine aux opérations (incendies) :

- monsieur Mathieu Pichette

Grade de Capitaine aux opérations (SUMI) :

- monsieur André Carrier

Grade de Capitaine :

- monsieur Frédéric Perrier

- QUE ces nominations soient effectives rétroactivement en date du 1^{er} décembre 2024;
- ET DE LES FÉLICITER et de leur souhaiter bon succès dans leurs nouvelles affectations.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-10

10, RUE GALINÉE, LOT 5 984 122, MATRICULE 2314-71-6320

APPLICATION DU CODE CIVIL DU QUÉBEC

MANDAT POUR REQUÊTE EN PRISE EN PAIEMENT – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en date de ce jour, L'Ordre Loyal des Moose Loge Matagami no. 1524 est propriétaire de l'unité d'évaluation sise au 10, rue Galinée à Matagami, lot 5 984 122, et que l'évaluation municipale de la propriété est de 46 200,00 \$;

ATTENDU QU'en date du 4 décembre 2024, les taxes impayées pour la propriété sise au 10, rue Galinée s'élèvent à 8 794,42 \$;

ATTENDU QUE L'Ordre Loyal des Moose Loge Matagami no. 1524 a été radié d'office le 23 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite entamer le processus de prise en paiement dudit immeuble sis au 10, rue Galinée à Matagami, lot 5 984 122.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE le conseil municipal mandate et autorise ses procureurs, le cabinet Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats, à procéder à l'émission d'une procédure judiciaire recherchant la révocation de la radiation au Registraire des entreprises de l'inscription de L'Ordre Loyal des Moose Loge Matagami no. 1524;
- QUE le conseil municipal mandate et autorise ses procureurs, le cabinet Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats, à procéder à l'émission d'une procédure judiciaire recherchant l'inscription d'un avis d'hypothèque légale au Registre foncier et par la suite, à procéder à l'émission d'une procédure judiciaire recherchant une prise en paiement de l'immeuble sis au 10, rue Galinée (lot 5 984 122, matricule 2314 71 6320);

- QUE le conseil municipal autorise lesdits procureurs à recourir aux services d'experts, le cas échéant;
- ET QUE le cabinet Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats soit requis d'informer le conseil municipal, par le biais de la direction générale, du progrès du dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-11
SERVICES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
APPEL D'OFFRES PUBLIC
ADJUDICATION DE CONTRAT ET SIGNATAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a publié l'appel d'offres public numéro P-2024-10-001, le 17 octobre 2024, par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec, pour la fourniture de services de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE lesdits services ont trait à la collecte et au transport des déchets domestiques et des matières recyclables, au transfert, au transport longue distance, au tri et au conditionnement des matières recyclables ainsi qu'au contrôle du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET);

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} janvier 2025, Éco Entreprises Québec prend en charge la collecte sélective et que cette nouvelle réalité a également des impacts sur le mode d'adjudication du contrat;

ATTENDU QUE le prix sollicité était demandé selon le nouveau niveau de service, et ce, pour l'année 2025 uniquement;

ATTENDU QUE le contrat à intervenir est d'une durée de cinq (5) ans et l'indexation annuelle est limitée à l'inflation réelle;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 novembre 2024, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 195, boulevard Matagami, à Matagami, Québec, J0Y 2A0;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une (1) seule soumission, soit :

| Soumissionnaire | Prix (taxes en sus) | Territoire GREIBJ Prix (taxes en sus) |
|------------------------|--------------------------------|--|
| Sanimos inc. | 402 114,00 \$ | 35 908,00 \$ |

ATTENDU QUE dans le cas où il y a un seul soumissionnaire conforme, la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission sans changer les autres conditions, et ce, en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE des négociations entre la Ville et Sanimos ont mené, en date du 4 décembre 2024, à la présentation d'une deuxième proposition financière de leur part au montant de 384 332 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE pour obtenir cette réduction, la Ville de Matagami doit modifier la fréquence de service afin que le camion de collecte ne se déplace que deux (2) fois par semaine plutôt que trois (3).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER la modification de la fréquence de service afin que le camion de collecte ne se déplace que deux (2) fois par semaine plutôt que trois (3);
- D'AUTORISER la modification de l'horaire des collectes dans le secteur résidentiel afin qu'elles aient lieu les mardi et jeudi plutôt que les lundi et mercredi;
- D'ADJUGER le contrat pour les services de gestion des matières résiduelles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanimos inc., pour un montant maximal de 384 332,00 \$, taxes en sus;
- QUE le contrat pour le service lié à une portion du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James soit également adjugé à Sanimos inc. pour un total annuel de 35 908,00 \$, taxes en sus, et ce, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-12

**PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – ANNÉE 2025
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en 2020, la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public afin d'attribuer son contrat d'assurances de dommages (assurances générales) pour l'exercice financier de l'année 2021, et ce, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);

ATTENDU QU'à la suite de cet exercice, le contrat a été octroyé à BFL Canada risques et assurances inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.1.2 de la LCV, toute municipalité peut reconduire un contrat d'assurance sans demande de soumissions pour une période n'excédant pas cinq (5) ans, incluant celle de l'adjudication initiale;

ATTENDU QUE BFL Canada a transmis les conditions de renouvellement sur la base des garanties, limites et franchises acceptées en 2020, tout en tenant compte de la mise à jour des actifs effectuée par la Ville;

ATTENDU QUE la proposition de renouvellement fait état d'une hausse globale de 4,57 %, excluant les honoraires de courtage qui passent de 7 500 \$ à 7 875 \$;

ATTENDU QUE ladite proposition a été analysée par le consultant de la Ville de Matagami, la firme Gestion Turcot & Associés inc., laquelle recommande de l'accepter considérant que les conditions obtenues sont adéquates et raisonnables dans le contexte du marché des assurances actuellement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER le renouvellement du portefeuille des assurances de dommages de la Ville de Matagami pour l'année 2025, aux conditions présentées par BFL Canada risques et assurances inc. et détaillées dans le rapport d'analyse de la firme Gestion Turcot & Associés inc., daté du 9 décembre 2024;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et/ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document afférent à ce dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-13
REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS
ANNÉE 2024 – DÉPÔT

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier adjoint, dépose le Registre public des déclarations des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus des membres du conseil pour l'année 2024, pour lequel aucune déclaration n'a été reçue.

2024-12-10-14
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024 – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport annuel d'activités déposé par la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-15

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit signifier à la Sûreté du Québec les priorités qu'elle souhaite établir pour son territoire concernant la sécurité publique, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ÉTABLIR, pour la Ville de Matagami, les priorités locales suivantes, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 :

- 1) réaliser des opérations de visibilité auprès des jeunes, soit par une présence lors des activités scolaires au primaire et au secondaire;
- 2) réaliser des opérations de visibilité auprès des aînés, soit par une présence lors des activités organisées pour les aînés;
- 3) réaliser des opérations de visibilité dans les lieux municipaux, tels qu'à l'aréna, dans les parcs, au centre civique, à l'hôtel de ville et au 100, place du Commerce par une surveillance des lieux municipaux.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-16

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS
27^E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la 27^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec aura lieu à Chapais au printemps prochain;

ATTENDU QUE ledit concours a pour but de promouvoir la culture entrepreneuriale de notre région.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 250 \$, à titre de partenaire *Rubis*, pour la 27^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-17

**CONTRAT DE SERVICE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN
D'UNE PISTE DE VÉLOS À PNEUS SURDIMENSIONNÉS (FATBIKE)
HIVER 2024-2025**

Dépôt pour information.

2024-12-10-18

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNÉE 2025 – ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville de Matagami pour l'année 2025 se tiennent à 19 h 30 le deuxième mardi de chaque mois, à l'exception de celles des mois de janvier et d'octobre qui seront tenues respectivement le troisième mardi du mois et le premier mercredi du mois, à savoir :

a) le 21 janvier;

b) le 11 février;

c) le 11 mars;

d) le 8 avril;

e) le 13 mai;

f) le 10 juin;

- g) le 8 juillet;
- h) le 12 août;
- i) le 9 septembre;
- j) le 1^{er} octobre;
- k) le 11 novembre; et
- l) le 9 décembre.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-19
NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
ANNÉE 2025 – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE la liste des maires suppléants pour l'année 2025 soit établie comme suit :

Janvier, février, mars
madame Catherine Blouin

Avril, mai, juin
madame Sonia Leblanc

Juillet, août, septembre, octobre
monsieur Réal Dubé

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-20
PERMIS D'AFFAIRES « Ô DÉLICE DU BOISÉ »

Dépôt pour information.

2024-12-10-21
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2024 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2024 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2024 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2024 du coordonnateur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-22

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CLUB DE SKI DE FOND NORDIC INC.

**AIDE AU MAINTIEN DES ACTIVITÉS DU CLUB DE SKI DE FOND
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond Nordic inc. est un organisme à but non lucratif, implanté dans le milieu depuis de nombreuses années, qui assure l'entretien d'une trentaine de kilomètres de sentiers de ski de fond et d'une quinzaine de kilomètres de sentiers de raquettes s'adressant à différents niveaux de compétence;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond met également à la disposition de ses membres un chalet rustique qui offre un endroit accueillant et chaleureux pour la population de Matagami;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond Nordic inc. a adressé une demande de contribution financière à la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir cet organisme important pour la qualité de vie de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 500 \$, à titre de commanditaire *Or*, pour l'aide au maintien des activités du Club de ski de fond Nordic inc.;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-12-10-23
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de décembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2024-12-10-24
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– DE LEVER la séance à 19 h 53.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

